

Devenir propriétaire à Saint-Père-en-Retz, avec le dispositif de location-accession PSLA*

Au cœur de votre commune, Coop Logis vous propose 6 maisons familiales de type 4 ou de type 5, avec un jardin privatif. La livraison est prévue au 1^{er} trimestre 2025.

- Type 4 à partir de 215 000 € TTC*
- Type 5 à partir de 240 500 € TTC*

Le dispositif de location-accession vous permet de devenir propriétaire de votre logement neuf en toute sécurité.

Vous bénéficiez de garanties en cas d'accident de la vie (mobilité professionnelle, divorce, chômage, décès...) comme la garantie de rachat de votre logement ou le relogement dans le parc locatif social. Vous disposez également d'une période pour tester votre capacité de remboursement et vous constituer un apport personnel.



13.15.17.19 rue Jean-Baptiste JOYAU



32.34 rue du Boivre

Les avantages de la location accession :

- TVA à taux réduit
- Exonération de la taxe foncière pendant 15 ans
- Paiement après la livraison
- Frais de notaire réduits.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez Coop Logis :

24, Mail Pablo Picasso à Nantes
02 72 56 00 63 - www.cooplogis.fr

**Prêt Social Location Accession, en résidence principale uniquement, sous conditions de ressources*